

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-18  
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE  
ET TOUS RISQUES CHANTIER

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu les travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux,

Considérant qu'il convient de souscrire un contrat d'assurances Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier,

Vu la proposition de SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 Niort cédex,

## DECIDONS

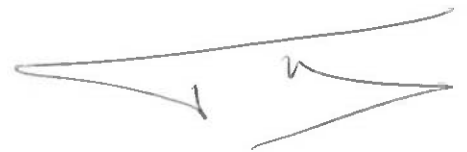
**Article 1°** - De conclure un contrat d'assurance Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux avec SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 Niort cédex.

**Article 2°** - Le contrat est conclu dans les conditions suivantes :

- Assurance Dommages-Ouvrages :
  - Garantie de base : 15 072,01 € HT – 16 428,49 € TTC
  - Eléments d'équipement : 463,75 € HT – 505,49 € TTC
  - Dommages immatériels : 695,63 € HT – 758,24 € TTC
  - Dommages aux existants : 927,51 € HT – 1 010,99 € TTC
  - Total : 17 158,90 € HT – 18 703,21 € TTC
- Tous Risques Chantier :
  - Incendie : 491,58 € HT – 525,99 € TTC
  - Autres dommages : 3 478,16 € HT – 3 791,19 € TTC
  - Maintenance visite : 347,82 € HT – 379,12 € TTC
  - Dommages aux existants : 695,63 € HT – 758,24 € TTC
  - Catastrophes naturelles : 600,56 € HT – 654,61 € TTC
  - Total : 5 613,75 € HT – 6 109,15 € TTC

**Article 3°** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.

Verlinghem, le 26 août 2024.  
Le Maire, Thierry BONTE.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/08/2024  
et la publication le 27/08/2024

Le Maire Thierry BONTE.

